



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

### Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [2685 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 3 décembre 2023 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur son exécution. Il couvre les faits nouveaux intervenus au Soudan du 21 août au 31 octobre 2023 et fait le point de l'exécution du mandat de la Mission, les questions de genre et d'âge étant prises en compte dans l'ensemble des activités.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. La situation au Soudan s'est gravement dégradée tout au long de la période considérée. Les combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont poursuivis autour de zones stratégiques à Khartoum, Omdurman et Bahri et dans les régions du Darfour et du Kordofan et se sont étendus à de nouvelles zones telles que les États du Nil-Blanc et de Gazira. Les initiatives diplomatiques internationales et régionales visant à négocier un cessez-le-feu, à faciliter l'aide humanitaire et à mobiliser les parties prenantes civiles en préparation à un processus politique n'ont guère progressé. Les dirigeants civils soudanais ont cependant cherché à établir un front civil unifié contre la guerre et à trouver un moyen politique de sortir de la crise.

3. Le 24 août, le Président du Conseil souverain et commandant des Forces armées soudanaises, le général de corps d'armée Abdel-Fattah Bourhan, a quitté le quartier général des Forces armées soudanaises à Khartoum pour la première fois depuis le début de la guerre. Pendant les réunions publiques avec des membres des Forces armées soudanaises et des dirigeants locaux dans plusieurs États, il a réfuté les liens entre l'armée et les membres islamistes de l'ancien régime, qualifié les Forces d'appui rapide de groupe de « rebelles » et de « mercenaires » et s'est juré « d'écraser » sa « rébellion ». Il s'est également rendu en Égypte (29 août), au Soudan du Sud



(4 septembre), au Qatar (7 septembre), en Érythrée (11 septembre), en Türkiye (13 septembre) et en Ouganda (16 septembre), où il s'est déclaré préoccupé par les atteintes aux droits humains commises par les Forces d'appui rapide et évoqué la nécessité de renforcer la coopération bilatérale. Il a également fait part de sa volonté de reprendre les négociations sur le cessez-le-feu, sous réserve que les Forces d'appui rapide quittent les zones résidentielles et concentrent leurs troupes dans les sites qui leur avaient été attribués. Le 6 septembre, il a promulgué un décret abolissant la loi qui avait porté création des Forces d'appui rapide en 2017 et ses amendements de 2019.

4. Dans un enregistrement sonore du 4 septembre, le chef des Forces d'appui rapide, le général de corps d'armée, Mohamed Hamdan Dagalo, a accusé le général de corps d'armée Bourhan de vouloir réinstaurer l'ancien régime. Le 14 septembre, dans un nouvel enregistrement sonore, il a prévenu que la formation d'un « cabinet de guerre » par le général de corps d'armée Bourhan à Port-Soudan pousserait les Forces d'appui rapide à établir un gouvernement parallèle, avec Khartoum comme capitale. Le Vice-Président du Conseil souverain, Malik Agar, a déclaré qu'au retour du général de corps d'armée Bourhan de New York, un nouveau cabinet serait annoncé à Port-Soudan. Les grands discours sur la formation de gouvernements parallèles ont déclenché des réactions publiques négatives de la part des parties prenantes civiles et dans la région, du fait des risques inhérents à la fragmentation du pays. Le 11 septembre, par l'entremise d'une lettre signée par le Secrétaire général du Conseil souverain, Mohamed el-Ghali, le général de corps d'armée Bourhan a donné pour instruction aux membres du Conseil souverain Malik Agar et aux généraux de corps d'armée Chamseddine Kabbachi, Yasser Atta et Ibrahim Jaber, de superviser des ministères et autres organes gouvernementaux.

5. Le 21 septembre, le général de corps d'armée Bourhan a assisté à l'Assemblée générale. Dans son discours pendant le débat général, il a accusé les Forces d'appui rapide d'avoir commis des crimes de guerre et demandé qu'elles soient qualifiées d'organisation terroriste. Il s'est également engagé à transférer le pouvoir aux civils par la mise en place d'un Gouvernement technocratique intérimaire, qui serait suivie d'élections. Le même jour, le général de corps d'armée Dagalo a diffusé une déclaration vidéo qu'il a présentée comme étant son discours à l'Assemblée générale et a accusé le général de corps d'armée Bourhan de collusion avec l'ancien régime, affirmant qu'il avait perdu toute légitimité. Il s'est également dit prêt à déclarer un cessez-le-feu national afin d'atténuer la situation humanitaire et de lancer un processus politique qui conduirait le pays vers une transformation démocratique.

6. Le 6 septembre, les États-Unis d'Amérique ont annoncé des sanctions financières contre le chef adjoint des Forces d'appui rapide, Abdelrahim Hamdan Dagalo et, le 8 septembre, contre Ali Karti, ancien Ministre soudanais des affaires étrangères et chef du Mouvement islamique soudanais.

7. Bon nombre d'acteurs civils soudanais, notamment des groupes de femmes et de jeunes, ont continué de se mobiliser contre la guerre et de réclamer un retour à une transition politique. Des groupes de femmes ont organisé des manifestations pacifiques au Soudan, notamment à Damazin et dans l'État du Nil-Bleu et entrepris une action de mobilisation dans la région. Dans une déclaration publiée le 18 septembre, la coalition des Femmes opposées à la guerre a mis en garde contre la partition du pays et préconisé un cessez-le-feu permanent et le lancement d'un processus politique avec la participation véritable des femmes. Les deux factions des Forces pour la liberté et le changement, Conseil central et Bloc démocratique, ont mené des consultations distinctes et se sont concertées avec des acteurs de la région pour rallier un appui à leurs initiatives. Les Forces pour la liberté et le changement-

Conseil central se sont rendues en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Qatar pour s'entretenir des moyens de mettre fin à la guerre.

8. Les Forces pour la liberté et le changement-Bloc démocratique et d'autres personnalités, dont les généraux de division Abdulrahman el-Sadeg el-Mehdi et El-Tigani el-Sissi, se sont entretenus à Asmara le 8 septembre et ont formé une nouvelle coalition appelée Forces nationales démocratiques pour la cessation de la guerre et la gestion de la période de transition. Elle a publié une Déclaration et une Charte de transition, demandant la cessation des combats et la formation d'institutions de transition, dont un Conseil souverain civilo-militaire dirigé par le Commandant des Forces armées soudanaises, excluant les Forces d'appui rapide.

9. Le Mécanisme national d'appui à une transition démocratique civile et à la fin de la guerre au Soudan, composé d'universitaires, d'anciens dirigeants politiques et de cadres, a annoncé le 29 septembre son intention de communiquer avec tous les acteurs nationaux, y compris les factions en guerre, et d'organiser des réunions connexes, dans une tentative d'arrêter la guerre. Il a proposé la formation d'un gouvernement provisoire pour intervenir, face à la crise, garantir les services essentiels et veiller à l'unité et à la stabilité du pays. Le 3 octobre à Port-Soudan, il a remis au général de corps d'armée Bourhan une feuille de route visant à mettre un terme à la guerre et à former un « gouvernement provisoire ».

10. Le 11 octobre, les chefs tribaux du Soudan oriental ont signé une initiative visant à renforcer de la paix sociale entre les composantes bedja et les entités sociales de l'État de Kassala dans laquelle ils ont réaffirmé l'unité de la terre et le peuple soudanais, appuyé les Forces armées soudanaises et préconisé la réconciliation et l'unité des différentes tribus bedja et leur administration dans le Soudan oriental. Ils ont également demandé la tenue d'une conférence dans l'Est pour régler les questions politiques et autres.

11. Bon nombre d'acteurs civils soudanais se sont réunis à Addis-Abeba du 23 au 26 octobre au cours d'une réunion préparatoire, en vue d'établir le front civil le plus vaste possible pour s'opposer à la guerre et rétablir la démocratie. La centaine de participants comprenait des représentants des trois initiatives majeures opposées à la guerre ainsi que des comités de résistance, des partis politiques, des organisations de la société civile, des groupes de femmes, de l'administration autochtone, des universitaires, des militaires retraités et des personnalités religieuses. Les participants ont décidé de convoquer une convention constituante de coordination des forces démocratiques civiles pour mettre un terme à la guerre et rétablir la démocratie dans le pays. Ils ont également décidé d'établir un organe directeur préparatoire, dirigé par l'ancien Premier Ministre, Abdalla Hamdok, et un bureau exécutif de coordination. Ils ont décidé que les forces non-partisanes représenteraient 70 % de ces structures, et les entités politiques et les mouvements de lutte armée 30 %. Au moins 30 % des structures seraient représentées par des femmes.

12. Le 4 septembre, le Ministre soudanais des affaires étrangères a dénoncé la tenue d'une réunion entre l'Union africaine et le Conseiller politique des Forces d'appui rapide, Youssef Izzat, notant que « les mouvements rebelles et les milices terroristes criminelles ne devaient pas être légitimés ». L'Union africaine a, dans sa réponse, souligné que sa démarche consistait à obtenir la participation de toutes les parties prenantes soudanaises, indépendamment de leurs affiliations. Le 6 septembre à Nairobi, le Président du Kenya, William Ruto, a présidé la deuxième réunion du Groupe de pays du Quatuor pour le règlement de la situation en République du Soudan de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), lequel a demandé aux parties de cesser les hostilités, d'amorcer un dialogue et de consolider toutes les initiatives de médiation. Le 7 septembre, le Ministère soudanais des affaires étrangères a critiqué le communiqué du Quatuor pour ne pas avoir condamné les

atrocités commises par les Forces d'appui rapide ou cité les consultations menées avec le Gouvernement soudanais sur les prochaines phases qu'il envisageait. Il a brandi la menace d'un retrait du Soudan de l'IGAD si sa demande relative au retrait du Kenya de la présidence du Quatuor n'était pas suivie d'effet.

13. Le 19 septembre à New York, les Ministres des affaires étrangères des États voisins du Soudan ont tenu une deuxième réunion présidée par le Ministre égyptien des affaires étrangères, en marge de l'Assemblée générale. Ils ont confirmé l'adoption de la feuille de route qu'ils avaient formulée au cours de leur précédente réunion tenue à N'Djamena les 7 et 8 août et ont décidé d'en appliquer les dispositions.

14. Sous les auspices du Président, Salva Kiir Mayardit, le Soudan du Sud a organisé à Djouba du 23 au 25 octobre, une réunion consultative entre les parties signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan à laquelle ont participé tous les mouvements armés signataires et des représentants du Gouvernement soudanais. Elle visait à nouer un consensus sur le rôle des signataires de l'Accord de Djouba pour la paix en vue du règlement de la crise actuelle. Des membres de la communauté internationale, dont l'Égypte, les États-Unis, l'Union européenne, l'IGAD et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) étaient également présents. Dans la déclaration finale, ils ont exprimé leur appui à la proposition de Djedda relative à un cessez-le-feu et indiqué que le Soudan du Sud inviterait les forces civiles à des consultations.

15. Dans une déclaration conjointe le 29 octobre, les États-Unis, l'Arabie saoudite et l'IGAD, représentant également l'Union africaine, ont annoncé la reprise à Djedda des pourparlers sur un cessez-le-feu entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. Dans une déclaration, ils ont souligné trois objectifs en vue des pourparlers, à savoir faciliter l'aide humanitaire, mettre en place des cessez-le-feu et des mesures de confiance et la possibilité de parvenir à une cessation permanente des hostilités. Il a été noté dans la déclaration que les pourparlers ne s'étendraient pas à des questions politiques plus larges.

## **B. État de la sécurité**

16. Des combats intenses et des frappes aériennes entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises se sont poursuivis au quotidien à Khartoum, Omdurman et Bahri, autour de lieux stratégiques, notamment la base de Karari, le corps de blindés, le corps des transmissions, le corps du génie, le commandement général des Forces armées soudanaises et plusieurs ponts importants. Les Forces d'appui rapide ont ouvert une brèche dans les défenses orientales du corps des blindés le 22 août, à la suite d'affrontements prolongés avec les Forces armées soudanaises. Le 1<sup>er</sup> septembre, ces dernières, démontrant de nouvelles capacités militaires, ont utilisé des drones kamikazes pour effectuer des frappes de précision contre des véhicules des Forces d'appui rapide. Le 16 septembre, celles-ci ont lancé une offensive militaire sur le quartier général des Forces armées soudanaises, qui a suscité de violents combats à Khartoum au cours de laquelle plusieurs bâtiments publics ont été détruits. Les attaques visant des zones résidentielles de la capitale, y compris au moyen de raids aériens, ont fait un grand nombre de victimes civiles. Bien que le nombre total de victimes civiles causées par les combats entre les factions en guerre reste difficile à calculer, d'après une estimation prudente, de 4 000 à 5 000 civils ont été tués depuis le début du conflit. Un nombre limité d'accrochages entre les parties belligérantes a été signalé dans le nord de l'État de Gazira, où les Forces armées soudanaises ont lancé des frappes aériennes sur les positions des Forces d'appui rapide.

17. À la suite de lourds combats le 26 octobre, les Forces d'appui rapide ont pris pleinement contrôle de la base des Forces soudanaises armées à Nyala. Le général de division Abdelrahim Dagalo a demandé la reprise des fonctions administratives de l'État, nommé le commandant des Forces d'appui rapide au niveau de l'État commandant de division de l'ancienne base des Forces armées soudanaises et désigné un nouveau Directeur de la police de Nyala. Du 26 au 28 octobre, les Forces armées soudanaises ont lancé des raids aériens sur les sites des Forces d'appui rapide à Nyala. Les combats ont fait bon nombre de morts et de blessés et entraîné des déplacements de population.

18. À Zalingei (Darfour central), des affrontements ont opposé les Forces d'appui rapide aux Forces armées soudanaises du 30 août au 3 septembre et le 6 septembre. Du 14 au 17 septembre, les Forces d'appui rapide ont attaqué de manière répétée la base des Forces armées soudanaises située à proximité des camps de déplacés de Hassahissa et de Hamidiya, faisant plusieurs morts et blessés. Le 26 septembre, 6 personnes déplacées ont été tuées et quelque 2 300 se sont retrouvées sans toit, leurs habitations ayant été incendiées lors d'affrontements survenus près du camp de Hassahissa. Le 30 octobre, les Forces d'appui rapide, menées par le général de division Abdelrahim Dagalo, ont attaqué la base des Forces armées soudanaises. Les parties belligérantes sont apparemment parvenues à un règlement selon lequel les Forces armées soudanaises se sont retirées et les Forces d'appui rapide ont réussi à contrôler totalement la base, ce qui a mené à un contrôle de fait de la ville et des principaux axes. Par ailleurs, des violences intercommunautaires entre les Beni Halba et les Salamat se sont poursuivies au Darfour central.

19. Au Darfour septentrional, les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont affrontées à El-Fasher le 9 septembre. La force conjointe du mouvement de lutte armée qui a été constituée pour protéger les civils et les convois humanitaires se serait heurtée aux Forces d'appui rapide pendant ces combats. Le 29 septembre, un important convoi de camions qui se rendait de Kotsi (État du Nil-Blanc) à El-Fasher (État du Darfour septentrional) sous l'escorte de la force conjointe du mouvement de lutte armée a été pris dans une embuscade tendue par des assaillants armés autour de la localité de Koma. Les échanges de coups de feu qui ont suivi entre la force conjointe du mouvement de lutte armée et des éléments armés auraient entraîné des pertes civiles. Plus tard, avant que ce convoi de camions n'atteigne El-Fasher, les Forces d'appui rapide auraient insisté pour inspecter cinq camions soupçonnés de transporter des fournitures pour le compte des Forces armées soudanaises. Le 5 octobre, le Gouverneur du Darfour a déclaré qu'un nouveau groupe de mouvements de lutte armée avait rejoint la force conjointe du mouvement de lutte armée, qui comptait étendre son déploiement dans diverses régions, annonçant que les nouveaux appelés seraient déployés rapidement en fonction des besoins.

20. Dans l'État du Darfour occidental, les Forces d'appui rapide et les milices arabes affiliées ont continué d'exercer une autorité de fait sur l'État, tandis que les Forces armées soudanaises se cantonnaient à leur base. Le 11 septembre, des hommes armés de la tribu des Massalit auraient tué cinq membres de la communauté arabe dans le village d'Anjimi, près de la frontière tchadienne (à 27 kilomètres au sud de Geneina). Le 6 octobre, des éléments du Mouvement de l'alliance soudanaise qui s'étaient réinstallés à Adré sont arrivés à Kolbous, apparemment escortés par la force conjointe tchado-soudanaise. Des notables de Kolbous se sont opposés à ce retour qui comportait le risque d'entraîner un conflit dans la localité.

21. Au Kordofan septentrional, les parties belligérantes ont tenté de contrôler les principales routes d'approvisionnement reliant Omdurman, le Darfour oriental et le Kordofan. Des affrontements intenses se sont déroulés les 30 et 31 août et les 5 et 6 et 17 septembre, ainsi que le 8 octobre, faisant 23 morts et 95 blessés parmi les civils.

Le 11 septembre, dans la localité d'Oum Raouaba, les Forces d'appui rapide se sont retirées à la suite des protestations de la population, ce qui a incité les Forces armées soudanaises à y déployer des véhicules. Les Forces d'appui rapide sont revenues par la suite et ont affronté les Forces armées soudanaises le 13 et le 19 septembre. Le 1<sup>er</sup> octobre, des accrochages ont opposé les deux parties à Oued Achana (à 115 kilomètres à l'ouest de Kosti), ce qui a conduit les Forces armées soudanaises à lancer pour la première fois des frappes aériennes dans le secteur, tuant huit civils. Au Kordofan occidental, des accrochages ont opposé les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à Foula le 17 septembre, à un poste de contrôle tenu par les Forces armées soudanaises, entraînant la mort de deux soldats. Par ailleurs, le 30 octobre, les Forces d'appui rapide ont pris le contrôle d'une piste d'atterrissage et d'un champ pétrolifère dans la localité de Balila. Le 31 octobre, les Forces armées soudanaises ont repris les deux sites et les Forces d'appui rapide se sont retirées à Abouz Zabad et à Qouoz. L'aéroport serait endommagé.

22. Les affrontements se sont également poursuivis entre le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou (MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou) et les Forces armées soudanaises dans le Kordofan méridional. Le 31 août, dans le village de Tagato (à 59 kilomètres au nord de la ville de Kadougli), des éléments du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou ont attaqué un poste de contrôle des Forces armées soudanaises, faisant quatre morts et six blessés parmi le personnel. Le 27 septembre, des éléments du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et des Forces armées soudanaises ont eu par intermittence des échanges de feux à l'arme lourde à Kadougli, près de la zone de Hajar el-Mak ; un civil aurait été tué et six autres blessés. Le 2 septembre et le 9 octobre, des éléments du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou ont attaqué des positions des Forces armées soudanaises dans les localités de Dilling et Dallami. Le 3 septembre, des heurts se sont produits entre des éléments du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et les Forces armées soudanaises à 14 kilomètres environ au nord de Kadougli. Par ailleurs, le 10 septembre, des accrochages ont opposé des éléments des Forces armées soudanaises et du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou dans la banlieue nord-est de la ville de Kadougli, blessant quatre civils. Plus tôt, le 8 septembre, des accrochages avaient opposé les deux parties dans la localité d'Abou Kerchola.

23. Au cours de la période considérée, 51 atteintes à la sécurité ont été signalées, touchant le personnel des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales. La plupart se sont produites à Khartoum. Des actes de banditisme routier, d'extorsion et de vol aux postes de contrôle, touchant des agents recrutés sur le plan national des Nations Unies, leurs convois et leurs biens ont également été rapportés.

### **C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection**

24. La situation sur le plan des droits humains et de la protection a continué de se dégrader considérablement. Tandis que le conflit s'intensifiait au cours de la période considérée, un grand nombre de civils ont été tués ou blessés et des milliers d'autres contraints de fuir leur domicile pour se mettre à l'abri. Malgré les appels répétés à la désescalade et au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, les parties belligérantes ont continué de mener des attaques indiscriminées à l'aide d'armes lourdes dans des zones résidentielles, prenant pour cible des civils et des biens de caractère civil, en violation du droit international humanitaire. Il est préoccupant de constater que les enlèvements, les arrestations et détentions arbitraires, le pillage et le vandalisme, ainsi que les attaques et

l'occupation d'hôpitaux et d'installations médicales ont fortement augmenté par rapport à la période précédente.

25. Au cours de la période considérée, la MINUATS a étayé 345 allégations de violation des droits humains et d'atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire touchant 2 672 victimes, dont 2 409 hommes, 158 femmes et 105 enfants (72 garçons et 33 filles). Sur les 345 faits étayés, 38 seraient imputables aux Forces armées soudanaises, touchant 401 victimes, 160 aux Forces d'appui rapide, touchant 713 victimes, 102 aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide, conjointement, touchant 1 136 victimes, deux à la Force de police soudanaise, touchant deux victimes, trois au Service du renseignement général, touchant 36 victimes, 31 à des groupes armés non étatiques, y compris des milices et des parties armées signataires de l'Accord de Djouba pour la paix, touchant 359 victimes et 9 à des groupes indéterminés, touchant 25 victimes.

26. Sur les 2 672 victimes de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, 1 151 ont subi des violations du droit à la vie (1 025 hommes, 62 femmes, 20 filles et 44 garçons), 1 226 du droit à l'intégrité physique (1 147 hommes, 46 femmes, 8 filles et 25 garçons), 241 des arrestations et des détentions arbitraires (220 hommes, 17 femmes, 2 garçons et 2 filles), 35 des enlèvements (16 hommes, 18 femmes et 1 garçon) et 19 des violences sexuelles et fondées sur le genre (1 homme, 15 femmes et 3 filles).

27. Les frappes aériennes, principalement attribuées aux Forces armées soudanaises, ont continué de faire de nombreuses victimes parmi les civils et d'occasionner des destructions considérables de biens et d'infrastructures. Du 21 août au 31 octobre, la MINUATS a étayé le meurtre d'au moins 283 civils (242 à Khartoum et 41 à Nyala, capitale de l'État du Darfour méridional) et estimé que 295 autres personnes avaient été blessées, dont des femmes et des enfants, principalement au cours de frappes aériennes et, dans quelques cas, d'attaques de drones ou à la suite de balles perdues.

28. Dans un contexte d'impunité, les deux parties ont menacé, détenu et maltraité des avocats, des militants et des défenseurs des droits humains. Le 5 septembre, les médias ont rapporté qu'au moins cinq avocats avaient été tués au Darfour méridional par les Forces d'appui rapide ou des milices arabes alliées. Parmi eux se trouvait un éminent défenseur des droits humains qui assurait depuis de nombreuses années des services d'aide judiciaire aux victimes de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits au Darfour méridional. Au Soudan oriental, dans les régions du Kordofan et du Nil-Bleu, une forte augmentation a été signalée sur les plans du harcèlement, de l'arrestation et de la détention de défenseurs des droits humains et de militants, notamment ceux opposés à la guerre. Ces faits ont été largement attribués au service du renseignement militaire des Forces armées soudanaises, qui ont souvent détenu des civils et refusé tout droit de visite à leurs proches.

29. Le conflit a continué d'entraver sévèrement l'administration de la justice. En septembre, le Ministère public soudanais a été placé sous la supervision du Conseil souverain. Les institutions judiciaires de Khartoum et des États du Darfour central, méridional, occidental et septentrional, ont cessé d'être opérationnelles. Au Darfour septentrional, la force conjointe du mouvement de lutte armée des parties signataires de l'Accord de Djouba pour la paix ont assumé certaines fonctions judiciaires, notamment le règlement des litiges, afin de combler le vide laissé par les institutions judiciaires officielles. L'absence de fonctionnaires du secteur de la justice due au conflit, notamment dans le Kordofan méridional et le Darfour oriental, a considérablement restreint la capacité du secteur de la justice formelle d'administrer les procédures judiciaires. Un seul juge supervisait le système judiciaire à Kadougli (Kordofan méridional). Au Darfour oriental, les affaires les plus importantes n'ont

pas pu être traitées car seuls trois jeunes juges et deux procureurs étaient en fonction. À Khartoum, le 16 septembre, le bâtiment abritant le Ministère de la justice a été incendié à la suite d'affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, suscitant une inquiétude grandissante au sujet de la perte éventuelle de dossiers judiciaires essentiels.

30. La situation des femmes et des jeunes filles s'est également dégradée avec la multiplication des allégations de violence sexuelle, notamment de viols et de viols collectifs, à Khartoum, au Darfour et au Kordofan. L'accès à des services essentiels, dont le soutien psychosocial et médical, a été très limité, en raison de la désorganisation généralisée du système de santé. Les femmes et les jeunes filles ont continué d'être exposées, à leur domicile, à des pilonnages et à des bombardements, à du harcèlement et à de la violence lorsqu'elles tentaient de fuir vers d'autres zones, ainsi qu'à des pillages et à des enlèvements pendant l'occupation de leurs habitations. Du 24 août au 2 octobre, la MINUATS a recensé au moins 9 frappes aériennes et 14 pilonnages à Omdurman et Bahri, tandis qu'un pilonnage particulièrement atroce a touché une section de marché comptant bon nombre de commerçantes dans le quartier de Mayo à Khartoum.

31. Les violences sexuelles liées au conflit, en particulier les viols et les viols collectifs, ont continué d'être un facteur considérable dans les hostilités en cours. À la fin du mois d'octobre, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits humains avait reçu des rapports crédibles faisant état de 53 cas de violence sexuelle liée au conflit touchant plus de 106 victimes (85 femmes, 1 homme et 20 enfants), principalement dans les régions de Khartoum, du Darfour et du Kordofan. Selon les rapports, des hommes en tenue des Forces d'appui rapide en seraient les auteurs dans 36 cas et des hommes armés affiliés aux Forces d'appui rapide dans 6 cas. Dans les autres cas, les personnes rescapées ont indiqué que ceux qui avaient commis ces actes étaient des hommes armés qui n'avaient pas d'affiliation claire. Le Bureau conjoint a reçu des allégations d'enlèvement et de captivité de femmes et de filles, qui ont été soumises à des violences sexuelles.

32. Pendant la période considérée, les violations graves perpétrées contre des enfants ont augmenté, en particulier des meurtres, des mutilations et des violences sexuelles liées au conflit. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) ayant examiné les violations graves commises contre des enfants dans le conflit armé a confirmé 314 violations contre 303 enfants (159 garçons, 101 filles et 43 enfants dont le sexe n'a pas été établi) dans les États du Darfour central, du Darfour septentrional, de Khartoum, du Kordofan méridional, du Kordofan occidental et du Kordofan septentrional. Les violations commises contre des enfants comprenaient des meurtres (118), des atteintes à l'intégrité physique (178), des violences sexuelles (4), un meurtre (1), des enlèvements (2) et des refus d'accès humanitaires aux enfants (2).

33. Le 15 septembre, les Forces armées soudanaises ont mis fin à la détention de 30 enfants qui auraient été utilisés comme combattants par les Forces d'appui rapide. Le Comité international de la Croix-Rouge les a accueillis et a facilité leur déplacement depuis Khartoum. Ils bénéficient actuellement d'un soutien et de programmes, sous la supervision du Conseil national pour la protection de l'enfance à Kassala. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) poursuit ses contacts avec les parties au conflit afin d'obtenir l'accès nécessaire pour procéder à l'évaluation de l'âge des garçons concernés.

34. Le 11 octobre, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution [54/2](#), créant une mission d'établissement des faits pour le Soudan afin de recueillir des preuves de crimes relevant du droit international en vue de toute procédure judiciaire future devant la Cour pénale internationale et des tribunaux nationaux. Le 12 octobre, dans une déclaration, le Ministère soudanais des affaires étrangères a rejeté la création

de la mission et affirmé que les mesures prises par les autorités soudanaises pour lutter contre l'impunité et l'obligation de répondre de ses actes par la voie d'un mécanisme d'enquête national n'avaient pas été prises en compte.

## **D. Situation socioéconomique**

35. Le conflit a continué de désorganiser gravement l'économie et de nuire à la production agricole, ce qui a entraîné une hausse des prix et de graves pénuries de denrées alimentaires et d'autres produits de base. Pendant la période de soudure, de juillet à septembre, quelque 20,3 millions de personnes dans tout le Soudan, soit plus de 42 % de la population, ont basculé dans une insécurité alimentaire aiguë. D'après les prévisions du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la période de récolte, quelque 15 millions de personnes risqueront de connaître une insécurité alimentaire élevée d'octobre 2023 à février 2024, pendant la période de la récolte. L'effondrement du système bancaire dans certaines parties du pays a entravé les ressources financières allouées à l'achat d'intrants agricoles, notamment les semences, les engrais et le carburant.

36. Le prix du panier alimentaire local a augmenté de 49 % par rapport à ce qu'il était avant le conflit. Selon le Programme alimentaire mondial, l'inflation devrait avoir dépassé les 250 %, s'accompagnant d'un écart croissant entre les taux de change parallèle et officiel. Pendant la première quinzaine d'octobre, le dollar s'échangeait à 875 livres soudanaises sur le marché parallèle et à 700 livres soudanaises dans certaines banques commerciales, contre 600 livres soudanaises environ avant le conflit. La dépréciation de la livre soudanaise dénote une forte augmentation de la demande de dollars, principalement en vue du financement des importations.

37. La position économique de Port-Soudan s'est améliorée, du fait de la reprise des activités des banques et des institutions financières qui y sont établies et de l'intensification des échanges et du commerce. La quantité de pétrole que le Soudan du Sud a transportée par les oléoducs soudanais jusqu'à Port-Soudan a augmenté depuis le début du conflit. Par ailleurs, 2,7 millions de têtes de bétail ont été exportés en 2023, contre 1,9 million en 2022.

### **Situation humanitaire**

38. Le conflit au Soudan, en particulier à Khartoum, au Darfour et au Kordofan, a exacerbé une situation humanitaire déjà désastreuse. Des millions de personnes n'ont pas accès à des biens et produits essentiels tels que la nourriture, l'eau, le logement, l'électricité, l'éducation, les soins de santé et la nutrition. Plus de 18 millions de personnes ne bénéficient pas d'installations sanitaires améliorées et quelque 3,5 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. Une intervention humanitaire multisectorielle doit être menée d'urgence dans divers secteurs étant donné que la moitié de la population du Soudan, soit 24,7 millions de personnes, a besoin d'une aide humanitaire.

39. Depuis le début du conflit, le Soudan a connu l'une des crises de déplacement les plus rapides au monde, 4,85 millions de personnes ayant été déplacées en plus de 5 034 lieux dans les 18 États. Environ 1,17 million de personnes se sont rendues dans des pays voisins, dont l'Égypte, l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad. Au Soudan, on estime à 191 300 le nombre de réfugiés qui ont fui des zones de conflit actif pour se réfugier ailleurs, tandis que 19 000 réfugiés d'Éthiopie et de la République centrafricaine ont quitté le Soudan pour se réfugier dans des pays tiers. Quelque 291 500 réfugiés sud-soudanais sont rentrés au Soudan du Sud.

40. De nombreux problèmes, notamment l'insécurité et la dynamique du pouvoir parmi les groupes armés, les obstacles bureaucratiques, l'insuffisance de fonds, la médiocrité des systèmes de télécommunications et de piètres infrastructures ont compliqué les négociations en vue d'un accès sûr et sans entrave aux zones touchées. Le pillage des locaux et des entrepôts humanitaires a par ailleurs entravé l'acheminement de l'aide. L'accès humanitaire demeure très limité, en particulier à Khartoum, au Darfour et au Kordofan, où les besoins humanitaires sont considérés comme étant les plus élevés. Plus de 70 % des 6,3 millions de personnes proches de la famine se trouvent dans des zones d'accès extrêmement restreint, du fait des combats actifs et de l'insécurité. Du 15 avril au 30 septembre, 931 incidents entravant les opérations humanitaires ont été signalés, dont 36 % résultant d'hostilités actives, 26 % résultant de violences contre le personnel, les biens et les installations humanitaires et 20 % d'obstacles bureaucratiques. Au moins 20 travailleurs humanitaires ont été tués et 30 blessés depuis le début du conflit.

41. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a signalé une recrudescence des attaques contre les établissements de soins de santé et de leur occupation par les parties belligérantes, 60 incidents de ce type ayant occasionné 11 morts et 38 blessés au 31 octobre. Plus de 70 % des hôpitaux du pays dans les États en proie au conflit ne sont plus opérationnels. Les épidémies, dont le choléra, la dengue, le paludisme et la rougeole, qui étaient sous contrôle avant le conflit ont augmenté en raison de la désorganisation des services de santé publique et entraîné des décès. L'OMS a lancé un appel de fonds pour réunir 145,2 millions de dollars destinés à la fourniture d'une assistance médicale à 7,6 millions de personnes qui en ont cruellement besoin.

42. De fortes pluies et des inondations ont touché les États du Darfour septentrional, de Gedaref, du Kordofan méridional, du Kordofan septentrional, du Nil, du Nil-Bleu, du Nil-Blanc et du Nord. À la mi-septembre, les fortes pluies et les inondations avaient causé des dégâts aux infrastructures privées, touchant 1 700 personnes dans les localités d'El-Fasher et de Laeït (Darfour septentrional). À El-Fasher, 84 habitations ont été détruites et 210 autres endommagées. Au moins 266 latrines ont été emportées ou endommagées dans le camp de Zamzam, touchant environ 1 500 résidents. Dans l'ensemble, depuis le début de la saison des pluies en juillet, quelque 88 000 habitants de 20 localités dans huit États ont été touchés par les pluies torrentielles et les inondations.

43. Le 20 septembre, les Gouvernements égyptien, qatarien et saoudien et l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU ont organisé une activité ministérielle parallèle de haut niveau en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale afin de mobiliser un appui à l'intervention humanitaire au Soudan et dans la région.

44. L'insuffisance du financement reste un problème majeur. Il faut réunir encore 2,57 milliards de dollars dans le cadre du Plan d'aide humanitaire révisé 2023 pour le Soudan afin de fournir une assistance multisectorielle et une protection vitale aux plus de 18 millions de personnes qui en ont désespérément besoin jusqu'à la fin de 2023. Selon le Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'appel n'avait été financé qu'à hauteur de 33,6 % au 31 octobre.

45. Malgré ces immenses défis, à la fin du mois de septembre, 156 partenaires humanitaires avaient fourni une assistance humanitaire vitale au Soudan, touchant plus de 4,1 millions de personnes. Au 13 octobre, plus de 156 000 tonnes d'articles de secours transportés à bord de 3 390 camions avaient été livrées par l'intermédiaire du système d'échange d'informations humanitaires, facilité par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ces intervenants comprenaient des groupes locaux tels que les salles d'intervention d'urgence, qui offrent une assistance

essentielle dans les zones durement touchées en épaulant les hôpitaux, en assurant l'approvisionnement en eau et en nourriture et en aidant les civils en détresse. Les mécanismes transfrontières sont demeurés indispensables pour intensifier l'acheminement de l'aide humanitaire et atteindre un plus grand nombre de personnes qui en ont besoin. Du 2 août au 17 octobre, 1 838 tonnes d'aide transportées à bord de 71 camions ont été livrées par la voie d'un mécanisme transfrontières depuis le Tchad. L'opération à travers la frontière a été coordonnée avec toutes les parties impliquées de manière à la faciliter effectivement.

### **III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2636 (2022)**

#### **A. Objectif 1 : aider à la transition politique, à la progression vers la gouvernance démocratique, à la protection et à la promotion des droits humains et à une paix durable**

46. La MINUATS a continué d'exercer ses fonctions de bons offices pour appuyer l'action visant à mettre fin au conflit et à préparer un éventuel retour à une transition politique. Les partenaires soudanais, régionaux et internationaux ont encore sollicité ses bons offices et ses compétences pour appuyer la conception des processus liés à l'action de paix et aux pourparlers politiques, notamment pour réunir les parties prenantes civiles en vue d'un processus politique inclusif, élargir la participation et veiller notamment à rallier des groupes de femmes et de la société civile. Elle a donc entretenu de vastes réseaux de contacts avec les principaux acteurs politiques, militaires et civils, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Soudan.

47. La Mission a continué d'exhorter les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à cesser les hostilités, à garantir un accès humanitaire sans entrave et à veiller à la reprise d'un processus politique. Elle s'est concertée avec les mouvements armés et les autorités régionales du Darfour, des Deux Zones des États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu ainsi que du Soudan oriental en vue d'entreprendre des efforts de prévention des conflits. Elle s'est mobilisée également auprès des autorités des régions et des États, notamment le Gouverneur de la région du Darfour, ainsi que les gouverneurs des États du Darfour central, occidental et septentrional et des commandants locaux pour désamorcer les conflits entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide et soulever des questions relatives à la protection des civils. À la suite d'un accrochage survenu au Soudan oriental entre les Forces armées soudanaises et les forces de l'Alliance des partis et mouvements du Soudan oriental le 18 septembre, elle s'est concertée avec les autorités de la région du Soudan oriental, des acteurs politiques et des dirigeants locaux afin de concourir à la baisse des tensions. Dans la région du Nil-Bleu, elle a fait appel à des interlocuteurs tels que le Conseil de la paix et à des responsables locaux pour promouvoir des initiatives de paix locales.

48. La MINUATS a proposé des initiatives visant à relâcher les tensions interethniques, en particulier du fait que les Massalit sont systématiquement pris pour cible. Elle a donc pris contact avec le Sultan des Massalit et exhorté le Gouverneur du Darfour à faire appel au Haut Comité exécutif de l'administration autochtone pour demander aux tribus arabes massalit de réduire les tensions entre elles.

49. La MINUATS a poursuivi son dialogue avec les représentants d'initiatives civiles, notamment des groupes de défense des droits des femmes et des jeunes, afin de leur donner les moyens d'agir et de se faire entendre et d'encourager une plus grande coordination entre eux. Elle a poursuivi ses consultations virtuelles avec des groupes de femmes et des activistes au Soudan et dans les pays voisins et diffusé une

enquête visant à établir les priorités et les besoins des femmes. La MINUATS a assisté aux séances d'ouverture et de clôture d'une réunion préparatoire visant à constituer le front civil le plus large possible, afin de s'opposer à la guerre et de rétablir la démocratie, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 23 au 26 octobre, et à une réunion d'information à l'intention de la communauté internationale. Elle a continué d'encourager une représentation civile élargie associant toutes les parties et a offert une assistance technique selon que de besoin et sur demande. Du 29 au 31 octobre, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Union européenne, la Fondation Martti Ahtisaari pour la paix et Inclusive Peace, elle a réuni 30 dirigeantes soudanaises au Caire pour faciliter des débats stratégiques sur l'avancement des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et a appuyé leur action de mobilisation de haut niveau. Au Darfour, elle s'est concertée avec des intervenants, notamment d'associations professionnelles et des dirigeantes locales au Darfour central, afin de les amener à user de leur influence auprès des parties belligérantes pour faciliter l'accès humanitaire et protéger les civils, y compris les populations déplacées. Au Soudan oriental, elle a contacté des notables et les a engagés à adopter une démarche inclusive concernant toute initiative de paix liée au Soudan oriental. Elle a continué de fournir un appui technique à l'Union africaine et à l'IGAD dans le cadre de la réunion prévue, visant à convoquer des civils.

50. La MINUATS a poursuivi ses activités de surveillance, tant sur le terrain qu'à distance, et a continué de rendre compte des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, tout en maintenant des contacts stratégiques et des activités de sensibilisation avec les principales parties prenantes. À la suite de l'arrestation, de la détention et de la torture de plusieurs activistes civils au Soudan oriental, elle a établi un contact avec ceux d'entre eux qui avaient été détenus et a étayé les faits. Parallèlement, elle s'est concertée avec les autorités locales en vue de promouvoir le respect des droits humains, de la liberté d'expression et de l'espace civique.

51. Pendant la période considérée, la MINUATS a continué d'encourager les efforts visant à améliorer la cohérence des initiatives de médiation internationales et régionales menées par l'Union africaine, l'IGAD, les pays voisins, ainsi que des pourparlers de Djedda. Elle a poursuivi ses concertations avec les auteurs de ces initiatives, fournissant des conseils techniques sur demande. Elle a assisté à une réunion de consultation entre les parties signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, qui s'est tenue à Djouba du 23 au 25 octobre, et a souligné le rôle des Soudanais pour faire cesser la guerre et l'importance de mettre fin au réapprovisionnement en armes des parties belligérantes et a souligné qu'il importait de veiller à coordonner les initiatives régionales et internationales.

## **B. Objectif 2 : appuyer le processus de paix et l'application de l'Accord de Djouba pour la paix et les accords de paix futurs**

52. Pendant la période considérée, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a continué de dialoguer avec les mouvements armés signataires de l'Accord de Djouba pour la paix et les parties belligérantes sur la nécessité de faire baisser les tensions, ainsi que de les sensibiliser à la nécessité de conserver la neutralité dans le conflit, conformément à leurs obligations au regard de l'Accord de Djouba pour la paix. La mobilisation du Comité a également eu pour résultat de coordonner avec succès l'envoi de convois humanitaires de Khartoum vers les diverses localités du Darfour, dont El-Fasher (Darfour septentrional), Nyala (Darfour méridional) et des secteurs du Darfour occidental.

53. La mobilisation du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a également contribué au déploiement à Nyala (Darfour méridional) le 28 août de la force conjointe du mouvement de lutte armée composée des mouvements armés signataires de l'Accord de Djouba pour la paix, visant à créer une zone tampon pour protéger les civils, au vu des combats se déroulant dans la ville. Le Comité a appuyé l'action de dialogue entre les représentants locaux des Forces armées soudanaises et les commandants des Forces d'appui rapide afin d'apaiser les tensions dans l'ensemble du Darfour. Une intervention de la force conjointe du mouvement de lutte armée a provisoirement mis fin aux combats le 27 août à Nyala. Le Comité est resté en contact régulier avec ses membres à l'échelle nationale, dans l'ensemble du Darfour, afin de surveiller l'état de la sécurité, de signaler les violations du cessez-le-feu et d'encourager la désescalade. À la fin du mois d'octobre, à la suite de la prise par les Forces d'appui rapide de la base des Forces armées soudanaises de Nyala et des affrontements qui ont suivi, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a facilité l'action menée par la force conjointe du mouvement de lutte armée afin d'aider à la réinstallation des personnes déplacées de Nyala vers des lieux plus sûrs au Darfour.

### **C. Objectif 3 : aider à la consolidation de la paix, à la protection des civils et à l'état de droit, en particulier dans le Darfour et les Deux Zones**

54. En coordination avec les organismes des Nations Unies, la MINUATS a participé régulièrement à la protection des civils aux niveaux national, régional et local afin d'aider à recenser et à analyser les menaces nouvelles pesant sur les civils et d'amener les parties à prendre les mesures appropriées pour atténuer les dommages causés aux civils et à se conformer aux cadres juridiques internationaux.

55. La MINUATS a continué de suivre l'évolution de l'état de droit et d'en rendre compte, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des institutions judiciaires formelles et informelles, l'administration des prisons, y compris les arrestations et les détentions par les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, le fait que des agents du système de justice et des avocats soient pris pour cible, la destruction et le pillage des infrastructures judiciaires, des postes de police et des cadastres, ainsi que de leurs dossiers et registres, et le rôle joué par les mécanismes intercommunaux de règlement des différends dans la médiation du conflit. Des allégations d'infractions pénales, y compris de violations du droit international, ont été étayées. Les mesures adoptées par les autorités soudanaises, les forces des mouvements de lutte armée et les Forces d'appui rapide, en matière de responsabilité pénale, ont été analysées et intégrées aux rapports de la MINUATS afin d'éclairer les activités de sensibilisation auprès des parties belligérantes. La MINUATS a continué de surveiller les allégations signalées de violence sexuelle, notamment celle liée au conflit, et, au moyen d'une mobilisation avec les autorités des États et les partenaires locaux, a plaidé en faveur de la fourniture d'un appui médical aux personnes rescapées.

56. La MINUATS a effectué une mission sur le terrain à Wad Medani (État de Gazira) du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre où elle s'est entretenue avec des personnes ayant survécu à des violences sexuelles, a confirmé les cas signalés de violences sexuelles liées au conflit et a passé en revue avec les partenaires locaux la prévention des violences sexuelles, la réponse à y apporter et l'atténuation des risques parmi les personnes déplacées à Wad Medani. Des réunions de consultations se sont tenues avec des organisations non gouvernementales locales spécialisées dans les droits des femmes.

57. La MINUATS a organisé des réunions régulières sur la nécessité d'amener les auteurs de ces actes à en répondre, avec les Forces armées soudanaises par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs des activités relatives aux droits humains, les Forces d'appui rapide par l'entremise de leurs groupes des droits humains et de la protection de l'enfance, et d'autres groupes armés. Du 23 août au 2 octobre, elle a tenu une série de réunions avec des représentants des factions en guerre afin de s'entretenir de l'intensification des violations contre les civils pendant le conflit, notamment le pilonnage indiscriminé de zones résidentielles, les raids aériens et le recours de plus en plus marqué à l'artillerie lourde dans des zones densément peuplées, dont les civils ne peuvent pas fuir. Elle a insisté auprès des parties belligérantes sur l'obligation de protéger les civils, notamment en facilitant le passage sûr et sans entrave du personnel médical et humanitaire en vue de l'acheminement de l'aide, conformément au droit international. En octobre, elle a effectué des missions dans des pays voisins du Soudan, où elle s'est concertée avec des groupes de la société civile soudanaise et des militants des droits humains. Les entretiens ont porté sur les droits humains et les problèmes de protection, ainsi que sur la nécessité de mieux documenter les faits, afin d'amener les auteurs de ces actes à en répondre à l'avenir. Des dispositions ont été prises pour apporter une assistance technique et un appui au renforcement des capacités, en particulier celles des groupes sur le plan du suivi et du signalement des faits.

58. Le 15 septembre, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires locaux, la MINUATS a facilité la libération en toute sécurité de dizaines d'enfants combattants qui auraient été recrutés par les Forces d'appui rapide, conformément aux lignes directrices nationales et internationales sur la protection des enfants en temps de conflit. Elle a continué de se mobiliser auprès des parties belligérantes pour qu'elles protègent les enfants, cessent et empêchent les violations graves contre eux, libèrent immédiatement et sans conditions préalables tous ceux qui se trouvent parmi leurs rangs et facilitent leur accès à des services d'aide.

59. La MINUATS a renforcé son suivi, sa documentation et ses rapports sur le conflit, continuant d'obtenir des données et des outils sur les schémas en cours et la mobilisation. L'outil de suivi des atteintes aux droits humains a continué d'être un moyen inestimable de recueillir des données et cerner les tendances, en vue d'éclairer les activités et l'action de sensibilisation de la MINUATS. Le groupe de travail technique transfrontières de la MINUATS a apporté une dimension régionale qui a offert de multiples voies de sensibilisation pour faire face aux conséquences de la crise soudanaise.

60. En coordination avec les acteurs nationaux et les partenaires de la lutte contre les mines, le Service de la lutte antimines a étendu son action vitale et dépêché des équipes sur le terrain pour dispenser une formation sur les risques liés aux engins explosifs. Il a touché 39 946 personnes (10 149 filles, 8 743 garçons, 13 662 femmes et 7 392 hommes), y compris des personnes déplacées par le conflit en cours qui sont particulièrement exposées au risque des mines et des munitions non explosées. Il a également organisé à Port-Soudan et à Damazin des séances d'information sur la sécurité, dans le cadre des engins explosifs, à l'intention de 389 agents humanitaires (133 femmes et 256 hommes), représentant 16 entités des Nations Unies et 19 organisations non gouvernementales.

#### **D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et au développement, à la coordination de l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix**

61. Dans une déclaration commune publiée le 14 septembre, plus de 50 organisations humanitaires et de défense des droits humains ont préconisé une plus grande solidarité internationale face à la crise au Soudan, soulignant que des atrocités de masse s'y déroulaient. Elles ont exhorté les donateurs à augmenter le financement humanitaire des organisations locales et internationales qui fournissent une assistance vitale au Soudan et dans les pays voisins. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente, Coordinatrice de l'action humanitaire et Représentante résidente) pour le Soudan a régulièrement transmis des messages similaires lors de ses concertations avec les donateurs, notamment lors de ses missions dans les capitales de pays d'Europe et du Golfe.

62. Le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général a continué d'appuyer plusieurs projets en cours pour remédier à la situation actuelle, notamment une initiative mise en œuvre par le Centre Carter qui épaulé notamment un réseau de jeunes observateurs citoyens indépendant afin de promouvoir l'espace civique pour les jeunes. D'autres projets axés sur le Soudan oriental permettent de fournir des moyens de subsistance et des services de base, de renforcer la résilience par la gestion locale des ressources naturelles et d'appuyer l'autonomisation des jeunes.

#### **E. Questions d'ordre opérationnel et de planification**

63. La MINUATS continue d'opérer à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan, avec des présences temporaires à Nairobi et à Addis-Abeba. Le personnel de la Mission, dans la mesure du possible, se concertent avec les parties prenantes locales et mène des missions sur le terrain. La désorganisation des communications, l'insécurité et les restrictions d'accès continuent de poser problème. À la suite d'une concertation de haut niveau en marge de l'Assemblée générale, des progrès limités ont été enregistrés dans la délivrance de visas aux administrateurs recrutés sur le plan international, 14 visas d'entrée et 8 visas de résidence ayant été approuvés au cours de la période considérée. La lenteur des approbations a toutefois empêché le déploiement rapide du personnel au Soudan ou son départ du pays. Au 31 octobre, la Mission comptait 245 civils, 2 policiers et 11 observateurs militaires. Conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, plus de la moitié des postes civils de haut niveau (chefs de service et rangs supérieurs) sont occupés par des femmes.

64. Compte tenu de l'évolution considérable de la situation au Soudan et des difficultés rencontrées par la Mission dans l'exécution de son mandat, l'ONU a entamé un examen stratégique de la MINUATS, afin de communiquer au Conseil de sécurité des moyens d'adapter le mandat et la mobilisation de la Mission au Soudan. Cela permettra de veiller à ce que son mandat, son orientation, ses priorités et sa configuration reflètent les besoins et les capacités des parties prenantes soudanaises et les objectifs de la communauté internationale.

### **IV. Observations**

65. Le conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide a créé une catastrophe humanitaire au Soudan. Les deux parties continuent de rechercher une victoire militaire et intensifient et étendent leurs opérations sans aucun

signe de désescalade. Ce sont donc les civils qui paient le plus lourd tribut. Il faut rapidement mettre un terme à la douleur et aux souffrances du peuple soudanais.

66. Sachant que la préservation du Soudan et la stabilité de la région sont en jeu, je demande aux parties au conflit de cesser immédiatement les combats et de s'attacher à parvenir à une cessation durable des hostilités, ce qui ouvrira la voie à un dialogue inclusif et à la reprise d'une transition politique démocratique, en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Je me félicite de la reprise des pourparlers de Djedda et demande aux parties de saisir cette occasion pour s'accorder sur un cessez-le-feu et la facilitation de l'accès humanitaire. La présence des parties belligérantes à proximité de zones civiles, y compris de zones résidentielles et de camps de déplacés, augmente la vulnérabilité des civils. Les parties doivent adhérer aux principes humanitaires fondamentaux relatifs au respect et à la protection des civils. J'exhorte les parties à quitter ces zones, y compris les camps de déplacés au Darfour. Je salue également les diverses initiatives mises en avant par les acteurs régionaux et internationaux pour aider au règlement du conflit, notamment les dirigeants de la région et de la sous-région, sous les auspices de l'Union africaine et de l'IGAD, respectivement. Pour être efficaces, elles doivent s'appuyer sur une solide coordination et cohérence, afin de produire des résultats concrets et d'éviter le risque d'une intervention internationale fragmentée. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à offrir ses bons offices et ses compétences de haut niveau pour concourir à appuyer ces efforts.

67. Je demeure profondément préoccupé par la montée des tensions interethniques et intercommunautaires. Plus le conflit se prolonge, plus le risque d'un effondrement complet du Soudan ou d'une guerre civile totale est grand, ce qui causerait encore plus de tort au peuple soudanais et aux habitants de la région. Je demande aux mouvements armés signataires de l'Accord de Djouba pour la paix de conserver leur neutralité afin d'empêcher le pays de glisser davantage dans une guerre civile. Le conflit continue de menacer la stabilité régionale et augmente la probabilité d'une propagation dans les pays voisins. Je remercie les pays voisins d'avoir autorisé la mise en place d'opérations humanitaires transfrontières à partir de leur territoire et d'avoir admis et accueilli les personnes fuyant le Soudan. J'exhorte la communauté internationale à renforcer son appui aux pays qui accueillent des réfugiés soudanais.

68. La situation des droits humains et de protection des civils s'est considérablement dégradée durant la période considérée. Je suis atterré par les rapports faisant état d'une augmentation des violences sexuelles, notamment les viols de femmes et de filles, comme conséquence directe du conflit et d'une instrumentalisation de la violence fondée sur le genre. J'implore les factions en guerre à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il importe que toutes les parties au conflit prennent des mesures urgentes pour veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas exposées à de nouveaux sévices et que les auteurs de ces actes soient amenés à en rendre compte.

69. Je salue l'action menée par des civils soudanais, notamment des femmes et des jeunes, qui fournissent une aide humanitaire dans la mesure du possible et favorisent un règlement pacifique du conflit. L'ONU continuera d'appuyer cette action et de diffuser leur parole. Je me félicite de la signature récente de l'Initiative visant à renforcer la paix sociale au Soudan oriental par les chefs tribaux et de toutes les autres initiatives locales visant à promouvoir la réconciliation et à régler les différends par le dialogue. J'invite instamment toutes les parties à tenir compte de l'appel lancé par les organisations de la société civile en faveur de leur inclusion dans les négociations relatives au cessez-le-feu et dans tout processus de dialogue futur.

70. Je remercie les États Membres qui se sont attachés à financer les opérations de secours au Soudan. Des fonds supplémentaires et une plus grande souplesse des

donateurs sont toutefois nécessaires de toute urgence pour combler les déficits de financement qui entravent l'intensification nécessaire des opérations d'acheminement de l'aide humanitaire. Les organismes humanitaires font tout leur possible pour apporter une aide, mais ne pourront atteindre davantage de personnes que si des ressources supplémentaires sont mises à leur disposition.

71. Je regrette profondément que les acteurs humanitaires continuent de se heurter à de graves difficultés pour ce qui est d'apporter une aide vitale aux personnes qui en ont besoin. Je demande instamment aux autorités et à tous les acteurs militaires de respecter les obligations que leur impose la Déclaration d'engagement de Djedda visant à protéger les civils du Soudan signée le 11 mai 2023 et de garantir un accès sans entrave des organismes humanitaires à toutes les régions. Il faut pour cela établir des procédures claires, traiter en temps voulu les demandes de visa en suspens des partenaires humanitaires et faciliter les autorisations de voyage et les formalités douanières. La sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires et des biens humanitaires est une obligation au regard du droit international humanitaire et doit être respectée par toutes les parties au conflit.

72. Compte tenu de l'importance du renforcement de la résilience, j'exhorte également la communauté internationale à apporter une assistance au-delà des activités vitales, pour permettre au peuple soudanais de vivre dans la dignité et d'avoir un pouvoir d'action. Il importe notamment d'épauler les moyens de subsistance et l'agriculture, les intervenants de première ligne et la fourniture de services de base aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux communautés d'accueil, afin d'éviter de nouvelles tensions dans les régions du pays qui restent relativement stables. Il convient d'accorder une attention particulière aux générations futures de Soudanais. Près de 19 millions d'enfants soudanais n'iront pas à l'école en 2023. Cette situation est inacceptable et il faut y remédier rapidement.

73. Je remercie mon ancien représentant spécial, Volker Perthes, pour le dévouement et les services qu'il a rendus au peuple soudanais et à l'ONU pendant les 30 derniers mois. Je remercie également ma représentante spéciale adjointe, Clementine Awu Nkweta-Salami, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin d'aider le Soudan et son peuple dans ces circonstances difficiles. L'ONU reste déterminée à appuyer le peuple soudanais dans sa quête de paix et d'un avenir meilleur.